



## Que faire en cas d'échouage ???

Vous avez 2 possibilités. Soit l'animal est mort et/ou en état de décomposition, soit il est vivant. Suivez les directives suivantes selon le cas de figure...

Quel que soit le cas de figure, essayez d'être le plus précis sur le lieu de l'échouage, la taille, l'état, et l'espèce de l'animal.

### 1° Échouage d'animaux vivants

- Localisez au mieux le lieu où l'animal est échoué
- Contactez le centre PELAGIS qui se chargera du suivi et vous conseillera...
  - **05 46 44 99 10** (réponse 7jours/7)
  - D'ici à l'arrivée des biologistes et spécialistes, ne paniquez pas et restez calme, les secours arrivent.
  - Évitez de manipuler inutilement l'animal pour éviter de le stresser ou le blesser.
  - Ne pas oublier qu'un animal sauvage va chercher à se défendre (morsures, coups, etc...)
  - Évitez l'agitation et le bruit (éloignez les personnes qui ne sont pas nécessaires et ayez une équipe restreinte)
- Ne tirez jamais sur les nageoires
- Humidifiez la peau de manière constante, en couvrant son dos et ses flancs de linges humides.
- Ne couvrez, ni n'arrosez jamais son évent (orifice de la respiration au sommet de la tête)
- Si les linges font défaut, arrosez prudemment l'animal.

### 2° Échouage d'animaux morts

- Ne manipulez surtout pas l'animal afin d'éviter tout risque de transmission de maladie.
- Vérifiez votre localisation afin qu'elle soit précise
- Contactez le centre PELAGIS qui se chargera du suivi de la carcasse de l'animal
  - **05 46 44 99 10** (réponse 7jours/7)

**Vous voulez en savoir PLUS sur notre association ? Rendez-vous sur notre site internet pour découvrir tous nos conseils !!!**